

Décisions prises dans le cadre de la délégation reçue pour la signature des marchés:

Dépenses 2022 du Maire par délégation

Par délibération du 17 juillet 2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire, Monsieur le Maire, Daniel VEREECKE, ou son suppléant en cas d'empêchement, à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux de fournitures ou de services (y compris la maîtrise d'oeuvre) et des accords-cadres d'un montant inférieur ou égal à 200 000€ hors taxes, ainsi que toute décision concernant leurs avenants n'entraînant pas une augmentation de plus de 5% du montant du marché, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Date de Communication au Conseil Municipal	Montant de l'opération	Intitulé des travaux	Secteur concerné	Attributaire	Date de Commande
26-janv.-22	2 706,82	Convention de fourrière animale: Avenant 1	Divers	SPA d'Essuilet et de l'Oise 1 Rue de la Ferme d'Essuilet 60510 Esusiles Saint-Rimault	05/01/22
	2 535,55	Achat de vêtement pour les agents techniques	Personnel	HABILLE TOUT PRO 28 Avenue Savador ALLENDE ZA les champs DOLENT 60000 Beauvais	11/01/22
	5 242,37				
Total général	5 242,37				